

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	72 970.00		68 020.00	68 020.00	68 020.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	55 100.00		60 350.00	60 350.00	60 350.00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	23 024.00		23 354.00	23 354.00	23 354.00
	Total des dépenses de gestion courante	151 094.00		151 724.00	151 724.00	151 724.00
66	Charges Financières	3 230.00		2 200.00	2 200.00	2 200.00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	2 100.00		2 000.00	2 000.00	2 000.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	156 424.00		155 924.00	155 924.00	155 924.00
023	<i>Virement à la section d'investissement (5)</i>	<i>44 545.00</i>		<i>17 986.00</i>	<i>17 986.00</i>	<i>17 986.00</i>
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)</i>	<i>7 364.00</i>		<i>7 364.00</i>	<i>7 364.00</i>	<i>7 364.00</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	51 909.00		25 350.00	25 350.00	25 350.00
	TOTAL	208 333.00		181 274.00	181 274.00	181 274.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	181 274.00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	32 030.00		33 480.00	33 480.00	33 480.00
73	Impôts et taxes	38 140.00		40 730.00	40 730.00	40 730.00
74	Dotations et participations	89 767.00		87 726.00	87 726.00	87 726.00
75	Autres produits de gestion courante	5 500.00		5 500.00	5 500.00	5 500.00
	Total des recettes de gestion courantes	165 437.00		167 436.00	167 436.00	167 436.00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	165 437.00		167 436.00	167 436.00	167 436.00
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	165 437.00		167 436.00	167 436.00	167 436.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	13 838.00
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	181 274.00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	25 350.00
--	------------------

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire au cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 : DI 040 = RF 042 : RI 040 = DF 042 : DI 041 = RI 041 : DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre des budgets annexes.

(7) En dépense, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040